

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 12 novembre 2020

modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines

NOR : ECOG2101124A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2018 instituant une commission administrative paritaire auprès du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines,

Arrête :

Article 1er

L'article 2 1° de l'arrêté du 21 décembre 2018 est modifié comme suit :

- Après le nom de Mme Sandrine Lémery, les mots « membre du Conseil général de l'économie » sont remplacés par « professeure au Conservatoire national des Arts et Métiers » ;
- Après le nom de M. Jérôme Goellner, les mots « directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France » sont remplacés par les mots « membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable ».

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Paris, le 12 novembre 2020

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Luc Rousseau